



1. ***Pour quelle institution gouvernementale ce rapport est-il destiné?**
 - Institution gouvernementale
2. ***Nom légal de l'entité rapportante ou de l'institution gouvernementale**
 - Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR)
3. ***Exercice financier**
 - Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.
4. ***S'agit-il d'une version révisée d'un rapport déjà soumis au cours de cet exercice financier?**
 - Non

Rapport pour les institutions gouvernementales

1. ***Quelles mesures l'institution gouvernementale a-t-elle prises au cours de l'exercice financier précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production des biens produits, achetés ou distribués par l'institution gouvernementale? Sélectionnez tout ce qui s'applique.**
 - NÉANT
2. **Veillez fournir des informations supplémentaires décrivant les mesures prises (si applicable) (limite de 1 500 caractères)**
 - NÉANT
3. ***Laquelle des options suivantes décrit précisément les activités de l'institution gouvernementale? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Requis)**
 - Achat de biens o au Canada o hors du Canada
4. **Veillez fournir des informations supplémentaires sur la structure, les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'institution gouvernementale (limite de 1 500 caractères).**
 - La CISR est un tribunal administratif qui contracte principalement des services professionnels et certains biens, des ordinateurs et des meubles de bureau. Aucune production ou distribution de biens.
5. ***L'institution gouvernementale a-t-elle actuellement des politiques et des processus de diligence raisonnable en place liés au travail forcé et/ou au travail des enfants? (Requis)**
 - NÉANT
6. **Veillez fournir des informations supplémentaires sur les politiques et les processus de diligence raisonnable de l'institution gouvernementale concernant le travail forcé et le travail des enfants (le cas échéant) (limite de 1 500 caractères).**
 - NÉANT



7. ***L'institution gouvernementale a-t-elle identifié des parties de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement présentant un risque d'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants? (Requis)**
- NÉANT
8. ***L'institution gouvernementale a-t-elle identifié des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement liés à l'un des secteurs et industries suivants? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Requis)**
- Aucun des choix ci-dessus
9. **Veillez fournir des informations supplémentaires sur les parties des activités et des chaînes d'approvisionnement de l'institution gouvernementale présentant un risque d'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants, ainsi que les mesures prises par l'institution gouvernementale pour évaluer et gérer ce risque (le cas échéant) (limite de 1 500 caractères).**
- NÉANT
10. ***L'institution gouvernementale a-t-elle pris des mesures pour remédier à tout travail forcé ou travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement? (Requis)**
- NÉANT
11. **Veillez fournir des informations supplémentaires sur les mesures prises par l'institution gouvernementale pour remédier à tout travail forcé ou travail des enfants (le cas échéant) (limite de 1 500 caractères).**
- NÉANT
12. ***L'institution gouvernementale a-t-elle pris des mesures pour remédier à la perte de revenu pour les familles les plus vulnérables résultant de toute mesure visant à éliminer l'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement? (Requis)**
- NÉANT
13. **Veillez fournir des informations supplémentaires sur les mesures prises par l'institution gouvernementale pour remédier à la perte de revenu pour les familles les plus vulnérables résultant de toute mesure visant à éliminer l'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement (le cas échéant) (limite de 1 500 caractères).**
- NÉANT
14. ***L'institution gouvernementale offre-t-elle actuellement une formation aux employés sur le travail forcé et/ou le travail des enfants? (Requis)**
- Non
15. **Veillez fournir des informations supplémentaires sur la formation que l'institution gouvernementale offre aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants (le cas échéant). (limite de 1 500 caractères)**



• NÉANT

16. *L'institution gouvernementale a-t-elle actuellement des politiques et des procédures en place pour évaluer son efficacité dans l'assurance que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement? (Requis)

• Non

17. Veuillez fournir des informations supplémentaires sur la manière dont l'institution gouvernementale évalue son efficacité dans l'assurance que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement (le cas échéant) (limite de 1 500 caractères).

• NÉANT